# Crème « SHIRLEY », mise en garde

Compte Test - 2011-08-23 23:19:00 - Vu sur pharmacie.ma

Suite à la déclaration par les professionnels de santé de réactions cutanéesliées à l'utilisation de la crème éclaircissante « SHIRLEY », le Centre National de pharmacovigilance a réalisé en 2008 une enquête exploratoire auprès desmédecins dermatologues privés. Cette dernière a permis de collecter denombreux effets indésirablesallant de la simple allergieà la rosacéestade 4.Alerté par ces déclarations, le Centre de Pharmacovigilance a demandé l'analyse d'un spécimen de la crème « SHIRLEY » dans un laboratoire de toxicologie en France. Les résultats de cette analyse ont montré qu'elle contenait une cinquantaine de produits chimiques dont certains antibiotiques, et même des pesticides.Au cours de l'année 2011, le centre de pharmacovigilance et les professionnels de santé ont été interpellés par la diffusion d'un spot publicitaire relatant les effets bénéfiques de cette crème.Le 18 août 2011, la Haute Autorité de la Communication Audio visuelle en concertation avec le Ministère de la Santé etle Centre de Pharmacovigilance, a aussitôt demandé l'arrêt de diffusion de cespot publicitaire. ( Communiqué du Ministère de la Santé )